

**2012\_B213**

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer trois marchés subséquents relatifs aux travaux d'aménagement de l'entrée de ville Est de La Roque d'Anthéron - RD 561a Silvacane, dans le cadre de l'accord cadre de 2009 "Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacement d'entrée de villes sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix"**

---

Le 28 juin 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 juin 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à LEGIER Michel – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

**Excusé(e)s :**

FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil

**Monsieur Robert DAGORNE** donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 28 JUIN 2012**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ  
Co Rapporteur : Robert DAGORNE

**Thématique : Commande Publique**

**Objet :** Autorisation de signer trois marchés subséquents relatifs aux travaux d'entrée de ville de La Roque d'Anthéron - RD561a Silvacane dans le cadre de l'accord cadre de 2009 « Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacements d'entrées de villes sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix ».

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Ce rapport a pour objet la signature des marchés de travaux subséquents relatifs à l'aménagement de l'entrée de ville de La Roque d'Anthéron - RD561a Silvacane. Ces travaux ont pour objectif de valoriser l'entrée Est de la Commune, de prendre en compte les modes de déplacement doux et de sécuriser les carrefours, les accès et l'aire de stationnement de l'Abbaye de Silvacane.

**Exposé des motifs :**

Conformément à la délibération N° 2009-A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau, notamment en matière de

marchés publics, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer les marchés publics attribué par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 8 juin 2012.

Par délibération n° 2009-B215 du 12 juin 2009, le bureau communautaire a autorisé la signature des accords cadre multi-attributaires n° 09AC001 relatifs à la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers, n°09AC002 relatif aux travaux d'éclairage public et le n°09AC003 relatif aux travaux d'espaces verts. Ces accords cadre ont été passés selon les dispositions des articles 33 et 55 à 57 du Code des Marchés Publics pour un an renouvelables 3 fois par reconduction expresse. Ils ont été notifiés le 21 juillet 2009.

Les entreprises titulaires de ces accords cadre sont :

- Lot n°1 - Travaux de voirie et réseaux divers :
  - Groupement SATR/URBA TP
  - Groupement GIL TP/BRAJA
  - EUROVIA
  - EIFFAGE
  - Groupement BRONZO TP/SVCR
  
- Lot n°2 - Travaux d'éclairage public :
  - TEM
  - SPIE
  - SNEF
  
- Lot n°3 - Travaux d'espaces verts :
  - CALVIERE
  - IPS TRIANGLE
  - NATURE ET PRESTIGE (anciennement HOME SERVICE)

### **Economie des marchés :**

Par délibération n°2000\_A030 du Conseil Communautaire du 27 mars 2000, la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée à réaliser les aménagements liés à sa compétence de mise en cohérence des Entrées de ville.

A ce titre, l'autorisation de programme 50AP2010 prévoit la requalification de l'entrée de ville de La Roque d'Anthéron - RD561a Silvacane.

Celle-ci consiste en la mise en valeur de l'entrée Est de la Commune de La Roque d'Anthéron et de ses abords (présence de l'Abbaye de Silvacane - Monument historique classé d'architecture Cistercienne), en l'intégration des modes de

déplacement doux ainsi qu'en la sécurisation des carrefours, des accès et de l'aire de stationnement de l'Abbaye.

Le programme de ce projet a fait l'objet d'une validation en Bureau Communautaire du 23 février 2012.

Il s'agit aujourd'hui d'autoriser la signature des marchés de travaux correspondant au dit projet.

Le dossier de consultation des entreprises présente les caractéristiques suivantes :

- Marchés subséquents passés dans le cadre des accords-cadres N°09AC0001, N°09AC0002 et N°09AC0003 en application de l'article 76 du code des Marchés Publics ;
- 3 Lots donnant lieu, chacun, à un marché distinct :
  - lot n°1 - Voirie et Réseaux Divers,
  - lot n°2 - Eclairage Public,
  - lot n°3 - Espaces Verts.

Les trois lots font l'objet de marchés à prix unitaires et forfaitaires.

Le financement de ces travaux est prévu au budget d'investissement de la Communauté du Pays d'Aix, à l'imputation suivante : Service 5A, Nature 21712, Fonction 824, Opération 50 AP 2010.

L'estimation des travaux est de :

- lot n°1 - Voirie et réseaux divers : 691 700,00 € HT,
- lot n°2 - Eclairage Public : 40 900,00 € HT,
- lot n°3 - Espaces Verts : 82 030,00 € HT.

### **Mise en concurrence :**

Au vu de ce qui précède, le 17 avril 2012, un dossier de consultation des entreprises a été envoyé, pour chacun des trois lots, à chaque titulaire de l'accord cadre. La date limite de remise des offres était fixée au 14 mai 2012 à 16h00, sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 - Prix des prestations : coefficient de pondération : 70 %
- 2 - Délais : coefficient de pondération : 30 %

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 8 juin 2012 a décidé d'attribuer les marchés :

- n° 09MS1A16 relatif aux « Voirie - Réseaux Divers » (lot n°1 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville de La Roque d'Anthéron - RD561a Silvacane, attribué au groupement d'entreprise SATR / Urba Tradition Pavage , pour un montant estimatif de 689 979,58 € HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées, et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;
  
- n° 09MS2A16 relatif à « l'Eclairage Public » (lot n°2 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville de La Roque d'Anthéron - RD561a Silvacane, attribué à l'entreprise TEM, pour un montant estimatif de 41 381,00€ HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées, et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;
  
- n°09MS3A16 relatif aux « Espaces Verts » (lot n°3 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville de La Roque d'Anthéron - RD561a Silvacane, attribué à l'entreprise CALVIERE, pour un montant estimatif de 45 510,83€ HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées, et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;

### Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code des marchés publics ;

VU la délibération n° 2009-B215 du Bureau Communautaire du 12 juin 2009, autorisant la signature du marché accord cadre n° 9AC0001, n° 09AC0002 et n° 09AC0003 ;

VU la délibération n° 2009 A-143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la délibération n°2012-B074 du Bureau Communautaire du 23 février 2012 approuvant le programme de l'opération d'entrée de ville de La Roque d'Anthéron - Silvacane ;

VU les décisions de la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 8 juin 2012.

### **Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- APPROUVER les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché subséquent n°09MS1A16 relatif aux « Voirie - Réseaux Divers » (lot n°1 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville de La Roque d'Anthéron - RD561a Silvacane, attribué au groupement d'entreprise SATR / Urba Tradition Pavage , pour un montant estimatif de 689 979,58 € HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées, et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché subséquent n°09MS2A16 relatif à « l'Eclairage Public » (lot n°2 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville de La Roque d'Anthéron - RD561a Silvacane, attribué à l'entreprise TEM, pour un montant estimatif de 41 381,00€ HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées, et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché subséquent n°09MS3A16 relatif aux « Espaces Verts » (lot n°3 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville de La Roque d'Anthéron - RD561a Silvacane, attribué à l'entreprise CALVIERE, pour un montant estimatif de 45 510,83€ HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées, et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée sur le service financier 5A, Nature 21712, Fonction 824, Opération 50 AP 2010, qui dispose des crédits suffisants.

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer trois marchés subséquents relatifs aux travaux d'aménagement de l'entrée de ville Est de La Roque d'Anthéron - RD 561a Silvacane, dans le cadre de l'accord cadre de 2009 "Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacement d'entrée de villes sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix"**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**02 JUL. 2012**